

Sortir ! C'est quoi ?

Le dispositif **SORTIR !** est là pour vous aider financièrement à l'organisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs : des activités ponctuelles à un tarif préférentiel (piscine, spectacle, musée...), des activités régulières avec une prise en charge allant de 50 % à 70 % du coût annuel (Adhésion football, peinture, théâtre...) ou encore des sorties ou ateliers de groupe (Sortie familles...)



Comment l'avoir ?

SORTIR ! est chargé sur votre carte KorriGo services. Ces droits sont instruits sous conditions de ressources et de la commune d'habitation mais sans condition d'âge.

Les droits sont valides un an à partir de son activation sur la carte KorriGo services.

Plafonds de ressources en fonction de la composition du foyer

Composition de la famille	Ressources mensuelles inférieures ou égales à :
Personne seule	1 250,00 €
Couple	1 875,00 €
Couple avec 1 enfant/Personne seule avec 1 enfant	2 250,00 €
Couple avec 2 enfants/Personne seule avec 2 enfants	2 625,00 €
Couple avec 3 enfants/Personne seule avec 3 enfants	3 000,00 €
Couple avec 4 enfants/Personne seule avec 4 enfants	3 375,00 €
Couple avec 5 enfants/Personne seule avec 5 enfants	3 750,00 €
Par enfant supplémentaire	375,00 €

Quels documents ?

- Dernière attestation de paiement CAF (mois en cours ou m-1)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition
- Justificatifs de ressources des 3 derniers mois :
 - Bulletins de salaires
 - Avis de paiement des IJ
 - Avis de paiement de France Travail
 - Avis de paiement des retraites
 - Pension alimentaire reçue
 - ...

Prendre rendez-vous à la Mairie 02 99 64 63 27 ou formalites@saint-gilles35.fr